

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 mars 2016 à 19H00 A CHARLIEU (Communauté de Communes)

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAÏLLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves (arrivé à 19h40), M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M LAPALLUS Marc, Mme ROCHE Monique, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme DUGELET Isabelle, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M PALLUET Joël, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Victor THEVENET (St Nizier sous Charlieu)

Adoption à l'unanimité du PV de la dernière séance (18 février 2016)

TABLEAU DES VOTES	
	Début de séance
Nombre de conseillers en exercice	37
Nombre d'absents non remplacés	10
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	6
Votes comptabilisés	33

Monsieur le Président accueille M Patrick SCARABELLO, Percepteur de la trésorerie de Charlieu.

Compte-rendu des décisions du Président

- Mandat spécial pour le remboursement des frais de déplacement de M Henri GROSDENIS qui a participé avec le responsable du service déchets ménagers à un groupe d'échange sur la tarification incitative organisé à Paris par AMORCE et l'ADEME.
- FIG : Accord de subvention de 1000 € à M et Mme MICHEL René de VOUGY pour des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et une subvention de 1 000 € à Mme PROST Geneviève de LA GRESLE et M et Mme CIMINO Nicolas de SEVELINGES pour des travaux d'économies d'énergie.
- Travaux modificatifs de l'accueil au siège administratif : le devis de la société Bernay Création a été retenu pour la réfection du plan de travail pour 935 € HT, le devis de la société Thévenet Thomas pour la création de

la porte de communication pour un montant de 1 565 € HT et le devis de la société Montet Eric pour le déplacement des prises électriques pour un montant de 335 € HT.

FINANCES/BUDGETS

M Robert FRACHISSE, vice-président en charge des finances, présente l'ensemble des comptes administratifs, comptes de gestion et budgets primitifs avec les affectations de résultats. L'ensemble des délibérations à soumettre au Conseil figurent ci-dessous :

Arrivée de M Jean-Marc LOMBARD et M Yves CROZET.

Pour le vote des comptes administratifs M. le Président quitte la salle. Mme Isabelle DUGELET prend la présidence de l'assemblée et soumet au vote les comptes administratifs.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Compte administratif budget annexe Nouvelles Zones

Conforme aux comptes du receveur.

COMPTES ADMINISTRATIFS NOUVELLES ZONES 2015				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Section d'investissement	-1 696,45	0	-320,28	-2 016,73
Section de fonctionnement	14 384,21	0	-1 676,15	12 708,06
Total	12 687,76	0	-1 996,43	10 691,33

Vote du compte administratif et du compte de gestion (conformité).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Compte administratif budget annexe TOUS FADEL

Conforme aux comptes du receveur.

COMPTES ADMINISTRATIFS TOUS FADEL 2015				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Section d'investissement	-620,21	0	7 145,64	6 525,43
Section de fonctionnement	8 925,55	620,21	-7 681,43	623,91
Total	8 305,34	620,21	-535,79	7 149,34

Vote du compte administratif et du compte de gestion (conformité).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Compte administratif budget annexe SPANC**

Conforme aux comptes du receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2015				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Section d'investissement	36 276,92	0	2 873,11	39 150,03
Section de fonctionnement	8 551,89	0	12 531,09	21 082,98
Total	44 828,81	0	15 404,20	60 233,01

Vote du compte administratif et du compte de gestion (conformité).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Compte administratif budget SCOT**

Conforme aux comptes du receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF SCOT 2015				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Section d'investissement	143 506,14	0	-11 179,11	132 327,03
Section de fonctionnement	52 052,19	0	-31 640,90	20 411,29
Total	195 558,33	0	-42 820,01	195 558,33

Vote du compte administratif et du compte de gestion (conformité).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Compte administratif budget annexe boues**

Conforme aux comptes du receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF BOUES 2015				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Section d'investissement	2 894,54	0	0	2 894,54
Section de fonctionnement	141 676,28	0	53 104,69	194 780,97
Total	144 570,82	0	53 104,69	197 675,51

Vote du compte administratif et du compte de gestion (conformité).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Compte administratif budget annexe Ateliers partagés**

Conforme aux comptes du receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF Ateliers partagés 2015				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Section d'investissement	-463 728,98	0	579 897,54	116 168,56
Section de fonctionnement	40 545,06	0	-6 945,43	33 599,63
Total	-423 183,92	0	572 952,11	149 768,19

Vote du compte administratif et du compte de gestion (conformité).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Compte administratif budget annexe ADS**

Conforme aux comptes du receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF ADS 2015				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Section d'investissement		0	-13 502,48	-13 502,48
Section de fonctionnement		0	13 502,48	13 502,48
Total		0	0,00	0,00

Vote du compte administratif et du compte de gestion (conformité).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Compte administratif budget annexe déchets ménagers Canton de Belmont**

Conforme aux comptes du receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET DECHETS MENAGERS 2015				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Section d'investissement	136 655,03	0	-7 188,40	129 466,63
Section de fonctionnement	135 063,25	0	744,19	135 807,44
Total	271 718,28	0	-6 444,21	265 274,07

Vote du compte administratif et du compte de gestion (conformité).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Compte administratif budget annexe déchets ménagers Pays de Charlieu**

Conforme aux comptes du receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET DECHETS MENAGERS 2015				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Section d'investissement	54 637,57	0	20 556,26	75 193,83
Section de fonctionnement	287 221,75	0	-65 669,03	221 552,72
Total	341 859,32	0	-45 112,77	296 746,55

Vote du compte administratif et du compte de gestion (conformité).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Compte administratif budget annexe Enfance jeunesse**

Conforme aux comptes du receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF ENFANCE JEUNESSE 2015				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Section d'investissement	-21 617,54		-4 754,05	-26 371,59
Section de fonctionnement	67 142,80	28 937,54	102 557,33	140 762,59
Total	45 525,26	28 937,54	97 803,28	114 391,00

Vote du compte administratif et du compte de gestion (conformité).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Compte administratif budget principal**

Conforme aux comptes du receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2015				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Section d'investissement	-696 249,82		- 25 163,06	- 721 412,88

Section de fonctionnement	1 375 556.41	746 804,82	1 045 841.49	1 674 593.08
Total	679 306.59	746 804.82	1 020 678.43	953 180 .20

Vote du compte administratif et du compte de gestion (conformité).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Président reprend la présidence du Conseil.

AFFECTATIONS DE RESULTATS ET BUDGETS PRIMITIFS 2016

- **Dissolution du budget annexe "Nouvelles Zones"**

Considérant que les actions et aménagements (création zone des 4 vents à Belmont de la Loire) affectés à ce budget sont achevés, qu'il n'est pas envisagé la création de nouveaux programmes, il est proposé au conseil communautaire de supprimer le budget annexe NZI au 1^{er} janvier 2016. Les résultats de clôture de l'exercice 2015 seront donc à affecter au budget principal comme suit :

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2015 (compte 001) : - 2 016,73 € (déficit)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 (compte 002) : 12 708,06 € (excédent)

Résultat à reporter sur le Budget Principal suite à la dissolution du Budget annexe « Nouvelles Zones »

Délibération pour la dissolution et de l'affectation des résultats au Budget Principal :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Budget primitif annexe "TOUS FADEL"**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2015 (compte 001) : 6 525,43 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 (compte 002) : 623,91 € (excédent)

Délibération pour l'affectation des résultats

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget primitif annexe "TOUS FADEL"

BUDGET PRIMITIF TOUS FADEL 2016		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	21 426,43	21 426,43
Section de fonctionnement	22 623,91	22 623,91

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Budget primitif annexe "Autorisations Droit des Sols"**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2015 (compte 001) : -13 502,48 € (déficit)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 13 502,48€
Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 (compte 002) : 0 €

Délibération pour l'affectation des résultats

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget primitif annexe "ADS"

BUDGET PRIMITIF ADS 2015		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	17 542,48	17 542,48
Section de fonctionnement	56 640,00	56 640,00

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Budget primitif annexe "SPANC"** (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2015 (compte 001) : 39 150,03 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 (compte 002) : 21 082,98 € (excédent)

Délibération pour l'affectation des résultats

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget "SPANC"

BUDGET PRIMITIF SPANC 2016		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	139 526,03	139 526,03
Section de fonctionnement	90 082,98	90 082,98

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Budget primitif annexe "SCOT"**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2015 (compte 001) : 132 327,03 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 (compte 002) : 20 411,29 € (excédent)

Délibération pour l'affectation des résultats

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget primitif annexe "SCOT"

BUDGET PRIMITIF SCOT 2016		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	217 912,67	217 912,67
Section de fonctionnement	47 915,64	47 915,64

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- Budget primitif annexe "Boues"

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2015 (compte 001) : 2 894,54 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 (compte 002) : 194 780,97 € (excédent)

Délibération pour l'affectation des résultats

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget "Boues"

BUDGET PRIMITIF BOUES 2016		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	2 894,54	2 894,54
Section de fonctionnement	394 780,97	394 780,97

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- Budget primitif annexe "Ateliers partagés"

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2015 (compte 001) : 116 168,56 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 (compte 002) : 33 599,63 € (excédent)

Délibération pour l'affectation des résultats

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget primitif annexe "Ateliers partagés"

BUDGET PRIMITIF ATELIERS PARTAGES 2016		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	200 218,56	200 218,56
Section de fonctionnement	131 299,63	131 299,63

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Budget primitif annexe "Déchets ménagers" Canton de Belmont**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2015 (compte 001) : 129 466,63 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 12 133,37 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 (compte 002) : 123 674,07 € (excédent)

Délibération pour l'affectation des résultats

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget primitif annexe "Déchets ménagers" Canton de Belmont

BUDGET PRIMITIF DECHETS MENAGERS 2016		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	196 400,00	196 400,00
Section de fonctionnement	675 546,07	675 546,07

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Budget primitif annexe "Déchets ménagers" Pays de Charlieu**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2015 (compte 001) : 75 193,83 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 (compte 002) : 221 552,72 € (excédent).

Délibération pour l'affectation des résultats

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget primitif annexe "Déchets ménagers" Pays de Charlieu

BUDGET PRIMITIF DECHETS MENAGERS 2016		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	196 309,83	196 309,83
Section de fonctionnement	2 221 506.72	2 221 506.72

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Budget primitif annexe "Enfance jeunesse"**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2015 (compte 001) : -26 371,59€ (déficit)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 79 226,59 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 (compte 002) : 61 536,00 € (excédent)

Délibération pour l'affectation des résultats

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget primitif annexe "Enfance jeunesse"

BUDGET PRIMITIF ENFANCE JEUNESSE 2016		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	180 571,59	180 571,59
Section de fonctionnement	1 131 916,00	1 131 916,00

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Budget primitif principal**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2015 (compte 001) : -721 412.88 € (déficit)

Budget NZI Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2015 (compte 001) : - 2 016,73 € (déficit)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 729 229.61 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 (compte 002) y compris budget NZI : 958 071,53 € (excédent)

Délibération pour l'affectation des résultats

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Vote des taux de fiscalité**

Conformément à l'avis du Conseil lors du Débat d'Orientation Budgétaire le budget principal a été établi avec un maintien des taux :

CFE à 22.79 %,

TH à 9.53 %,

TFNB à 1.89 %

Proposition : voter formellement les taux ci-dessus.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Abattements TH**

Proposition : vote formelle pour la suppression en 2017 de l'abattement général à la base (2 %) pour les résidences principales.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1

- **Fonds de concours pour travaux de voirie communale Pouilly sous Charlieu**

Il convient de rappeler qu'il existe une voirie d'intérêt communautaire pour permettre la desserte de la déchetterie intercommunale. Malgré tout, les usagers et prestataires ont pris l'habitude d'utiliser une autre voie. Ainsi le trafic

lié à la déchetterie a engendré une dégradation accélérée de la voirie communale entre la RD 487 et la croix Vindrier sur 1.365 km. La commune de Pouilly sous Charlieu a dans un 1^{er} temps installé un panneau limitant la circulation aux véhicules inférieurs à 3.5 tonnes et s'apprête désormais à commander des travaux pour refaire entièrement la chaussée.

Les travaux ont été chiffrés à 54 715.75 € TTC (prévisionnel à confirmer). Compte tenu du FCTVA et des financements pouvant être obtenus, le reste à charge pour la commune serait moindre. En vertu de l'article L 5214-16V du Code Général des collectivités, il est proposé qu'un fonds de concours soit versé par la communauté à la commune de Pouilly sous Charlieu de 50 % de la part restant à la charge de la commune soit un prévisionnel à 25 000 € environ. La commune devra également délibérer sur ce fonds de concours dans les mêmes termes.

Ce fond de concours permettra de réaliser sur ce tronçon en enrobé chaud ainsi cette dépense de la Communauté sera à imputer en section d'investissement.

M Yves THORAL fait remarquer que des excès de vitesses risquent d'avoir lieu quand la route sera refaite. Il ajoute que l'autre partie de voie d'intérêt communautaire qui va de la déchetterie à la route Charlieu- St Hilaire commence aussi à se déformer. M Philippe JARSAILLON répond que la vitesse est limitée à 50 km/h. M Henri GROSDENIS ajoute que l'autre route est moins empruntée, mais que son état sera surveillé.

Proposition : valider le versement d'un fonds de concours à la commune de Pouilly sous Charlieu calculé sur la base de la facture acquittée, 50 % du reste à charge de la commune après déduction des subventions et du FCTVA et de fixer la durée d'amortissement de ce fonds de concours sur 15 ans.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Vote du budget primitif principal**

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	5 670 472.61	5 670 472.61
Section de fonctionnement	8 729 569.11	8 729 569.11

INDIVIDUALISATION DES VERSEMENTS AUX BUDGETS ANNEXES article 6521 :

- BUDGET ENFANCE JEUNESSE **608 710.00 €**

- BUDGET SCOT **15 597.85 €**

Délibération pour le vote du budget primitif :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

M René VALORGE remercie Mme Camille POURROY et M Robert FRACHISSE pour le travail effectué ainsi que Mme Sylvie LEGENDRE et Mme Séverine BALLANDRAS du service comptabilité/budget. Le budget est encourageant malgré les baisses des dotations de l'Etat et la perte du FPIC, il ne faut donc pas relâcher les efforts qui ont été fait. M le Percepteur n'a pas de remarque à formuler sur les budgets. Il ajoute cependant que concernant les aides de l'Agence de l'eau pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif (100 000 €) cela risque d'être compliqué pour la Perception de suivre les entrées et sorties.

↳ **ECONOMIE**

M René VALORGE explique que par délibération en date du 14 mars 2013, le Conseil Communautaire a approuvé la convention à signer avec VEOLIA, convention d'Assistance Technique pour l'entretien d'un poste de relèvement sur la Zone Intercommunale du Pilon à Cuinzier.

Dans le cadre de cette convention, VEOLIA assure une mission d'assistance technique sur le poste de relevage des eaux usées de la Zone d'Activités du Pilon à Cuinzier en mettant son service d'astreinte à disposition de Charlieu-Belmont Communauté et en assurant l'entretien du poste de relèvement.

LES OBLIGATIONS DE VEOLIA

Les obligations de VEOLIA sont ainsi les suivantes :

1 - Astreinte téléphonique et interventions d'urgence sur les postes

VEOLIA s'engage à mettre à la disposition du responsable technique de la Communauté de Communes :

- son service d'astreinte téléphonique 24h/24 et 365 j/an
- son service d'intervention d'urgence sur demande de la Communauté de Communes

Ces interventions, dans le cadre du service d'astreinte, sont facturées à la Communauté de Communes sur la base du bordereau de prix ci-dessous :

BORDEREAU

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE
Intervention d'un agent spécialisé	40,00 Euros HT/heure
P.V. pour travail de nuit, samedi, dimanche et jours fériés	35,00 Euros HT/heure
Camion hydrocureur (interventions programmées) – 1h maxi sur site y compris déplacement	230,00 Euros HT / intervention
Camion hydrocureur (interventions d'urgence) – 1h maxi sur site y compris déplacement	470,00 Euros HT / intervention
Prix unitaire horaire pour intervention en régie en heures ouvrées au-delà du forfait	123,00 Euros HT/heure
P.V. pour travail de nuit, samedi, dimanche et jours fériés : Camion hydrocureur - interventions d'urgence –	250,00 Euros HT / intervention

2 – Entretien du poste de relèvement de la Zone d'Activités du Pilon à Cuinzier

A chaque visite mensuelle, VEOLIA assure :

- le nettoyage des poires de niveau
- la vérification et le réglage du bon fonctionnement des pompes
- la vérification du bon fonctionnement de l'armoire de commandes
- la vérification du bon fonctionnement de la télégestion
- la relève des consommations EDF

De plus chaque année, VEOLIA assure :

- un nettoyage du poste à l'aide d'un matériel de pompage et d'hydrocurage
- le pompage des graisses et sables
- le contrôle approfondi de l'état des pompes immergées (état de l'huile et des garnitures d'étanchéité, contrôle des roues, vidange)
- les contrôles techniques réglementaires des équipements électromécaniques
- un bilan des consommations d'énergie électrique
- un bilan du fonctionnement de la télégestion et des données télétransmises (alarmes, temps de pompage)

Toute anomalie de fonctionnement ou toute insuffisance est signalé par écrit à la Communauté de Communes.

VEOLIA fournit à la Communauté de Communes avant la fin du 1^{er} semestre de chaque année pour l'année précédente, un compte rendu de toutes ses interventions réalisées.

La rémunération annuelle versée à VEOLIA par la Communauté de Communes, pour les prestations d'entretien du poste de relèvement, a été fixée au 1^{er} janvier 2013 à 1 500 € HT / an (valeur de base hors taxes).

DUREE DE LA CONVENTION

La convention a été signée le 18 Avril 2013 pour une durée de 3 ans, durée reconductible par notification expresse de la Communauté de Communes pour une période identique dans la limite d'une durée maximale de 6 ans.

Proposition : approuver la reconduction d'une durée de 3 ans, à partir du 18 avril 2016, de la Convention d'Assistance Technique pour l'Entretien du Poste de Relèvement situé sur la Zone d'Activités Intercommunale du Pilon à Cuinzier avec VEOLIA

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES

Remplacement au sein du service enfance jeunesse

M Pascal DUBUIS, Vice-Président en charge des ressources humaines, explique que 2 agents du service Enfance Jeunesse devront être prochainement remplacés : M. Camille GAUTHERET (en charge de l'accueil de loisirs ados) qui souhaite prendre un congé parental d'une année et Mme Céline BERCHOUX (en charge de l'accueil de loisirs enfants) pour un congé maternité puis un congé parental. Leurs temps de travail représentent au total 1,25 ETP. Il a été proposé d'embaucher une personne à plein temps pour effectuer leur remplacement. Des entretiens ont eu lieu et le profil d'une personne a attiré l'attention. Elle pourrait bénéficier d'un contrat d'avenir mais obligatoirement pour une durée de 3 ans. M Pascal DUBUIS fait remarquer que le remplacement de ces 2 agents pourrait être prolongé mais que pour l'instant rien n'est sûr. De plus, cela permettrait d'embaucher un saisonnier en moins et de diminuer les heures complémentaires de la directrice de l'accueil de loisirs.

Proposition : Recruter Mme DELAY en contrat d'avenir pour 3 ans au service enfance jeunesse sous réserve de son éligibilité.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Convention de mise à disposition d'un agent communal de St Germain pour l'accueil en déchetterie.

Pour rappel une convention de mise à disposition avec la commune de St Germain la Montagne a été signée au 1^{er} janvier 2016 pour une période de 3 mois. A ce jour un bilan positif peut en être tiré.

Proposition : étendre la convention jusqu'au 31 décembre 2016 et sous réserve de l'avis favorable de la commune et de l'agent concerné prévoir de monter le nombre maximale d'heures hebdomadaires de mise à disposition possibles à 15 heures, voire étendre les missions de l'agent à celles pouvant être exercées au sein du service déchets (mise en place de postes fixes, nettoyage PAV...) y compris le travail le samedi.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Déchetterie de Pouilly** : M Henri GROSDENIS, Vice-président en charge des ordures ménagères, explique que 2 agents sont sortis des effectifs de la déchetterie et qu'un 3^{ème} est en maladie longue durée. M Michel CIZAIRE qui travaille actuellement en temps partiel contractuel à la déchetterie de Belmont, donne entière satisfaction dans l'exercice de ces missions. Il a été décidé de compléter son temps de travail pour atteindre un temps complet, le complément de temps sera effectué à la déchetterie de Pouilly. La qualité de son travail ainsi que celle de François MEJEAN permettront de retrouver un fonctionnement optimal au sein de la déchetterie de Pouilly.

ENVIRONNEMENT

Le marché de transport et de collecte des boues vient d'être lancé. Il est prévu sur une durée maximale de 5 ans et 7 mois.

En fonction des volumes de boues et de matières de vidange en jeu :

- La gestion des boues des 7 stations avec traitement des boues à Charlieu est estimée à 170 000 €/an,
- L'évacuation des boues en CET des stations de Belmont de la Loire et de Le Cergne est estimée à 45 000 €/an,
- L'évacuation des boues en compostage pour Cuinzier et en épandage pour La Gresle est estimée à 60 000 €/an,
- L'évacuation des produits de vidange est estimée à 20 000 €/an,

Soit un total de 295 000 €/an et un total de 1 650 000 € sur la durée maximale du marché (base estimation haute).

Proposition : autoriser le Président à signer le marché dans la limite de 1 650 000 € ttc sur la durée du marché.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

DECHETS MENAGERS

- **Distribution par commune des livrets toxiques préparés avec le SEEDR** : Il est prévu un livret par foyer. Chaque commune pourra distribuer les livrets aux usagers dans la mesure du possible.
- **Mise en place d'une nouvelle filière en déchetteries à compter du 4 avril 2016 (expérimentation jusqu'au 31 décembre 2016)** : M Henri GROSDENIS explique que des bennes nouvelles ou big bags vont être installés en fonction de la place disponible sur site pour trier les déchets plastiques type pots de fleurs, films de matériaux, sacs de terreau vidés, seaux, bidons non toxiques... La Secaf Chamfray sera chargée de la collecte. Cela s'engendrera pas de coût de traitement pour la collectivité – L'intérêt est de détourner les non recyclables qui coûtent 128.79 € TTC la tonne. Les plastiques représentent 25 % des encombrants. Cela permettra également de faire des économies d'enfouissement.

Proposition : autoriser le Président à signer une convention pour expérimentation avec la Secaf Chamfray pour le traitement des plastiques et ce du 4 avril 2016 au 31 décembre 2016 (collecte et traitement gratuits)

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Informations :

- **Déchets de type « Blisters »** : La mise en place du tri des blisters pourra se faire qu'avec une extension des consignes de tri. Cela ne pourra être organisé qu'avec la participation d'autres collectivités (St Etienne Métropole).
- **Bilan collecte des ordures ménagères sur le Canton de Belmont depuis la mise en place de la RGI** : Depuis ce début d'année, le volume d'ordures ménagères est 2 fois moins important que l'année dernière sur la même période.
Remarque sur la tournée de Nandax : M Gérard MARC fait remarquer que certains usagers de sa commune (Nandax) sont collectés le même jour que Vougy au lieu du jeudi. M Grosdenis fera la remarque à l'entreprise de collecte.

ENVIRONNEMENT

Démarche 0 phyto

3 communes sont engagées dans la démarche depuis quelques années : La Gresle Sevelinges Le Cergne

3 communes viennent de décider de se regrouper autour d'un projet 0 phyto Chandon, St Denis de Cabanne et Charlieu.

Est-ce que d'autres communes souhaitent aussi s'engager dans une réflexion collective, peut-on envisager une mutualisation de l'accompagnement ou ensuite des investissements ?

M Philippe JARSAILLON fait remarquer que les délais sont courts et qu'il serait intéressant que les communes qui ont adopté cette démarche fassent un retour d'expérience. M Joël PALLUET ajoute qu'il est important de réfléchir en amont à l'entretien quand la collectivité engage des travaux d'aménagement. Mme Isabelle DUGELET explique qu'une communication doit être faite auprès des usagers et parfois des agents communaux qui sont réticents dans un premier temps et critiques quant à la gestion des « mauvaises herbes ».

Avis du conseil ? Accord à l'unanimité pour engager une démarche collective.

- **COHERENCE avec démarche rivières, PAEC...**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit au 1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

Les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

La charte d'engagement s'adresse à l'ensemble des collectivités de Rhône-Alpes (communes, établissements publics de coopération intercommunale, conseils généraux...). Elle leur propose un cadre technique et méthodologique pour une réduction des pollutions liées à l'usage des pesticides sur les espaces publics.

Une démarche progressive

Démonstration de matériels de désherbage alternatif En signant la charte, les collectivités s'engagent dans une démarche de progression en 3 étapes sur un délai indicatif de 5 ans :

Niveau 1 :

- *Réalisation d'un plan de désherbage communal*
- *Formation des agents des services techniques aux méthodes d'entretien alternatives*
- *Communication de la démarche entreprise auprès de la population*

Niveau 2 :

- *Utilisation des pesticides restreinte aux herbicides sur les zones à risque faible pour la pollution des eaux*
- *Communication auprès de la population sur les actions entreprises*
- *Sensibilisation spécifique des jardiniers amateurs*

Niveau 3 :

- *Suppression totale des pesticides : atteinte du « zéro pesticide »*
- *Organisation d'un événement de communication*
- *Sensibilisation des autres gestionnaires d'espaces collectifs*

Quels accompagnements ?

La FRAPNA, la FREDON et une structure locale, si elle existe (structures porteuses de contrat de rivière, intercommunalités,...), accompagnent les collectivités signataires dans leur démarche :

- *organisation officielle de la signature*
- *appui à la communication / sensibilisation des administrés*
- *valorisation des actions menées par la collectivité*
- *évaluation des niveaux et bilans annuels*

Quels financements ?

Les Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, Loire-Bretagne, le Conseil Régional de Rhône-Alpes peuvent, sous certaines conditions, subventionner :

- des actions techniques : diagnostics, plans de désherbage, achat de matériel alternatif...
- des actions de sensibilisation et de communication menées par tous les porteurs de la charte

- Groupe de travail eau assainissement

M Joël PALLUET explique qu'un groupe de travail eau assainissement a été mis en place dans le cadre des actions entreprises suite à la loi NOTRe. Une méthode de travail est à définir. Un état des lieux devra être fait sur le territoire. Chaque commune va bientôt recevoir un courrier leur demandant de fournir un certain nombre de documents qui seront ensuite à analyser. Le traitement de toutes ces données va prendre beaucoup de temps, il faut donc choisir qui sera en charge de cette mission : un bureau d'études qui peut s'avérer être onéreux ou un stagiaire de la Junior entreprise qui devra être qualifié dans le domaine de l'eau. M Jérémie LACROIX fait remarquer que cette tâche sera difficile pour un stagiaire car il faut une certaine expertise. M Joël PALLUET fait remarquer que cette démarche conduisant au transfert de compétence ne doit pas stopper les démarches engagées ou en réflexion dans les communes. Celles qui doivent entreprendre des travaux doivent les faire maintenant et ne pas attendre que la collectivité prenne la compétence, en sachant que la CLECT évaluera les charges préalablement au transfert.

DIVERS

- **Validation convention CTD pour le financement de la maison des services et de l'école de musique (180 000 €).** Autorisation du Président à signer la convention

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Habitat** : une enveloppe par commune avec bilan FLU (Fonds Logement Unique géré par le Département) et bilan 2015 du PIG
- **Rappel : Assemblée des Maires le 31 mars 2016** : intervention Mission Locale (fiche 2015 dans l'enveloppe) + mutualisation + bilan des 1ers groupes projets Loi NOTRe (compétence économie, assainissement et eau, PCAET). M VALORGE rappelle l'importance de l'implication de chacun dans le processus de mutualisation qui n'est pas descendant ou imposé par l'intercommunalité, mais bien le fruit de l'addition des initiatives de chaque commune ou portées à plusieurs par secteur.
- **Rappel attente des retours sur le projet d'informatisation des bibliothèques** : les communes doivent faire parvenir leur délibération si elle adhère à la démarche de commande groupée de logiciel portée par la communauté
- **Projet santé** : Rendez-vous avec l'ARS le 7 avril 2016 pour présenter le projet de maison de santé de Pouilly sous Charlieu et celui de Charlieu. Des rencontres ont eu lieu avec les médecins de Charlieu et un rendez-vous avec Lien en Roannais pour le projet sur Belmont est fixé en fin de mois.
- **Complémentaire santé** : Le groupe de travail se réunira la 1^{ère} semaine d'avril. Si des personnes compétentes souhaitent y participer qu'elles se manifestent auprès de la Communauté de Communes. Un cahier des charges devra être fait. Des réunions publiques pourraient avoir lieu à l'automne.

- **ADS** : M Jean-Marc LOMBARD fait remarquer que beaucoup de dossiers font l'objet de demande de pièces manquantes ce qui ralenti les chantiers pour les entreprises. M René VALORGE répond que quand la DDT instruisait les dossiers une grande partie était des accords tacites, seuls quelques dossiers étaient examinés en profondeur et faisaient aussi l'objet de demandes de pièces complémentaires. Désormais le service commun assure une analyse complète et identique de tous les dossiers.
- **Maison des services** : Inauguration prévue le 11 juin 2016.